



# GARANTIES SANTÉ

POUR PROTÉGER CE QUE VOUS AVEZ DE PLUS PRÉCIEUX

## L'ESSENTIEL <sup>(1)</sup>

Le contrat Garanties Santé est la solution idéale pour couvrir vos frais de santé et vous assister au quotidien.

- Pour les **JEUNES** : Garanties Santé Côté JE.
- Pour les **FAMILLES** : Garanties Santé Côté NOUS.
- Pour les **SENIORS** : Garanties Santé Côté MASTER.
- Les soins et équipements "100% Santé", en dentaire, optique et audiologie, entièrement remboursés<sup>(1)</sup>.
- Votre fidélité est récompensée : les plafonds et les forfaits optique et dentaire augmentent dès la 3<sup>e</sup> année d'adhésion.
- L'adhésion est possible jusqu'à 75 ans sans questionnaire médical.
- Une assistance 24H/24, 7J/7 à domicile ou en déplacement<sup>(2)</sup>.
- Vous bénéficiez d'un service de Tiers payant gratuit<sup>(3)</sup> pour tous auprès des professionnels de santé acceptant le service.

## UNE ASSURANCE SANTÉ ADAPTÉE <sup>(1)</sup> AUX BESOINS DE CHACUN

LE CÔTÉ JE	LE CÔTÉ NOUS	LE CÔTÉ MASTER
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tarif unique de 14,99 €/mois pour les - de 20 ans (9,25 €/ mois en Alsace Moselle - Tarif en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020).</li> <li>• Prise en charge des frais de secours sur piste de ski.</li> <li>• Prise en charge des frais médicaux et d'hospitalisation à l'étranger.</li> <li>• Prise en charge de la contraception dès la formule F2.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remboursements en optique et dentaire<sup>(1)</sup>.</li> <li>• Prime naissance accordée pour chaque enfant né ou adopté<sup>(1)</sup>.</li> <li>• Services d'assistance : garde d'enfant, aide ménagère, soutien scolaire en cas d'hospitalisation<sup>(1)</sup>.</li> <li>• Cotisation gratuite pour le 3<sup>e</sup> enfant et les suivants<sup>(4)</sup>.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en charge de la chambre individuelle et de la TV à partir de la formule F2.</li> <li>• Assistance en cas d'immobilisation ou d'hospitalisation (même programmée).</li> <li>• Remise de 10 % sur la cotisation du conjoint<sup>(5)</sup>.</li> <li>• Prestation d'aide aux aidants pour les assurés qui aident un parent ou un conjoint en situation de dépendance à partir de la Formule F3.</li> </ul>

N'hésitez pas à consulter le détail de la Notice d'Information en agence ou sur [www.caisse-epargne.fr](http://www.caisse-epargne.fr)

Garanties Santé est un contrat de BPCE, entreprise régie par le Code des assurances.

(1) Selon la formule choisie et dans les limites, conditions et exclusions des engagements contractuels en vigueur.

(2) Prestations d'Assistance réalisées par Inter Mutuelles Assistance, GIE : Groupement d'Intérêt Economique au capital de 3 547 170 euros, inscrit au RCS de Niort sous le N° C 433 240 991 dont le siège est situé 118, avenue de Paris - CS 40 000 - 79033 NIORT CEDEX 9.

(3) Dispositif vous permettant d'éviter l'avance de tout ou partie des remboursements auxquels vous avez droit au titre de votre contrat, auprès des professionnels de santé acceptant ce service.

(4) À condition qu'un adulte soit assuré au contrat.

(5) Cette cotisation tient compte d'une remise de 10 % sur la part de cotisation supplémentaire liée à l'ajout de votre conjoint (tel que défini dans la notice d'information) sur votre contrat. La remise sera applicable pour toute adhésion à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.



CAISSE D'ÉPARGNE

## ➤ UNE ASSURANCE SANTÉ POUR VOUS ACCOMPAGNER AU QUOTIDIEN

- **Des experts santé répondent** à toutes vos questions sur votre contrat ou sur vos remboursements.
- **Une assistance 24h/24 et 7j/7** : aide ménagère, garde des enfants, rapatriement<sup>(1)</sup>, aide aux aidants, garde des animaux de compagnie...
- **Vos décomptes de remboursement** sont accessibles 24h/24 sur Internet sur [www.espacesante.caisse-epargne.fr](http://www.espacesante.caisse-epargne.fr)
- **Le tiers payant gratuit**<sup>(2)</sup> auprès des professionnels de santé acceptant le service.
- **Des tarifs privilégiés** grâce à des réseaux d'opticiens, dentistes et audioprothésistes, avec des tarifs jusqu'à 40 %<sup>(3)</sup> moins chers selon les prestations<sup>(4)</sup>.

## ➤ UNE ASSURANCE SANTÉ POUR Y VOIR CLAIR

Avec Garanties Santé, les montants de garantie sont exprimés le plus souvent en euros et non en pourcentage. Vous pouvez donc choisir facilement le niveau de remboursement qui vous convient.

## ➤ DES SERVICES UTILES À VOTRE DISPOSITION

- **Vous ne voulez pas avancer les frais de santé** : géolocalisation des professionnels de santé du réseau chez qui vous n'aurez pas à avancer les frais y compris ceux qui pratiquent peu le Tiers payant (kiné, ...).
- **Vous voulez comparer les tarifs de votre dentiste avec ceux pratiqués par ses confrères** : mise à disposition d'un tableau des fourchettes de tarifs par acte.



## POUR SOUSCRIRE, PENSEZ À APPORTER

- Votre attestation de carte vitale.
- Votre RIB.
- Votre contrat complémentaire santé actuel pour procéder à la résiliation à la concurrence.

(1) Selon la formule choisie et dans les limites, conditions et exclusions des engagements contractuels en vigueur.

(2) Dispositif vous permettant d'éviter l'avance de tout ou partie des remboursements auxquels vous avez droit au titre de votre contrat.

(3) Dans les conditions et limites prévues sur [www.espacesante.caisse-epargne.fr](http://www.espacesante.caisse-epargne.fr)

(4) Par rapport aux prix moyens du marché. Il s'agit de données Santéclair comprenant les tarifs réseaux et les tarifs pratiqués hors réseaux. La comparaison a été effectuée par réseau et sur la France entière.

Prestations d'Assistance réalisées par Inter Mutuelles Assistance, GIE : Groupement d'Intérêt Economique au capital de 3 547 170 euros, inscrit au RCS de Niort sous le N° C 433 240 991 dont le siège est situé 118, avenue de Paris - CS 40 000 - 79033 NIORT CEDEX 9.



BPCE, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 170 384 630 euros. Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France – 75201 Paris Cedex 13. RCS Paris N° 493 455 042. Intermédiaire d'assurance inscrit à l'Orias sous le numéro 08 045 100.

Garanties Santé est un contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des assurances, distribué par votre Caisse d'Épargne. © AdobeStock.

